

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE PLENIERE DU 27 MAI 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Olivier de Monicault, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Denis Pétel, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Michel Balard, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M. Jean-François Legaret, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Philippe Moine, M^{me} Monique Mosser.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris chargée du patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 22 juin 2010.

REPORT DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 33, rue Olivier de Serres (15^e arr.) : hôpital Saint-Michel

PERMIS

- 45, rue du Faubourg-Saint-Antoine - Cour Saint-Louis (11^e arr.)
- 105-119, bd Diderot et 252 bis-254, rue du Faubourg-Saint-Antoine (12^e arr.) : Fondation Eugène-Napoléon
- 11 bis, rue de Cotte (12^e arr.)
- 33, rue Blomet (15^e arr.) : Bal nègre
- 41 ter-43-45-45A-45B-47, rue des Poissonniers (18^e arr.)
- 168, rue de Crimée (19^e arr.)

SUIVIS

- 19, quai Malaquais (6^e arr.)
- 18-20, rue Lebrun (13^e arr.)
- 35, rue de Coulmiers (14^e arr.)
- 83bis, rue Philippe-de-Girard (18^e arr.)
- 29, rue de la Mare (20^e arr.)

FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

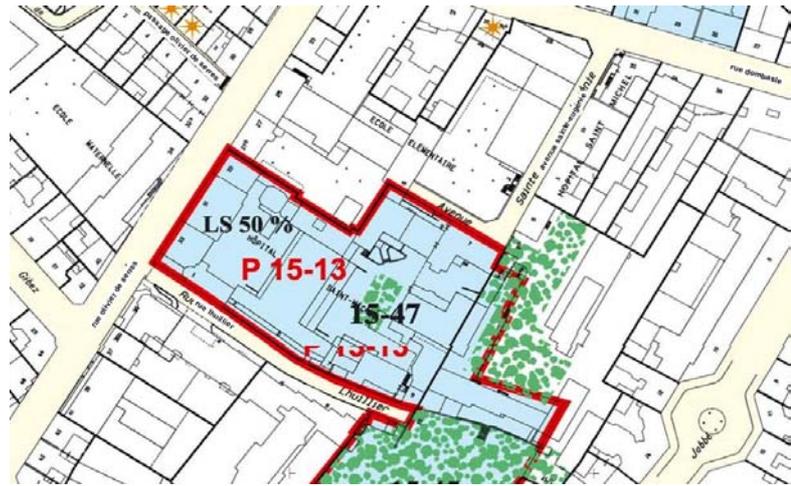
PRESENTATION. L'hôpital Saint-Michel fut fondé par l'œuvre des Petits Hôpitaux provisoires, créée en 1888 pour accueillir « provisoirement les malades pauvres dans des établissements dirigés par des religieuses hospitalières, en attendant l'achèvement des hôpitaux libres, ou la rentrée des sœurs dans les hôpitaux administratifs ». Conçu initialement comme un modeste équipement de quartier, l'hôpital, composé de petits pavillons disposés autour d'un jardin, grandit de manière continue sur le même mode pavillonnaire jusqu'au début du XX^e siècle. Sa croissance est liée à des dons : le pavillon d'entrée sur l'avenue Sainte-Eugénie proviendrait de l'Exposition universelle de 1900. En 1906, l'acquisition de terrains permet d'ouvrir l'établissement sur la rue Olivier-de-Serres vers laquelle sont regroupés les bâtiments de la communauté, notamment la nouvelle chapelle bâtie en 1912 par l'architecte Christian Labouret.

Grâce au don du baron et de la baronne de Gunsbourg, qui permet en 1921-1922 la réalisation d'un nouveau bâtiment sur la rue Olivier-de-Serres, l'hôpital change d'échelle jusqu'à atteindre une centaine de lits. Conçu par l'architecte Lucien Bechmann, le pavillon Gunsbourg est doté d'équipements de pointe, incluant notamment une salle d'opération largement éclairée par une verrière et des réflecteurs, et munie d'une galerie d'observation pour étudiants. Un ascenseur permet enfin de desservir les quatre niveaux de salles de malades. La façade actuelle conserve les éléments de décor Art déco. Le bâtiment est immédiatement agrandi de trois travées vers la gauche, par le même architecte.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'hôpital reprend sa croissance (pavillon Lebaudy en 1957 dans le jardin, extension du pavillon Gunsbourg en 1964) et se modernise en élevant de nouveaux bâtiments à l'emplacement des pavillons anciens. Les derniers locaux de la communauté religieuse disparaissent en 1977-1980, à l'exception de la chapelle (qui est toutefois réduite en longueur et entresolée). Au cours des années 1980, les pavillons sont modernisés ; ainsi le pavillon Gunsbourg, après avoir été agrandi en 1963-1964, est surélevé et épaissi côté cour. Au début des années 2000, un dernier bâtiment neuf est élevé au cœur de la parcelle.

La récente fermeture de l'hôpital a incité l'association Hôpital Saint-Michel Saint-Vincent à imaginer un projet qui préserve la vocation médico-sociale du site. Ce nouveau programme, associant logements privés, logements sociaux et équipement médico-social, ne peut s'adapter au bâti existant ; il est donc demandé la démolition totale de l'hôpital.

De haut en bas : PLU ; le pavillon de Lucien Bechmann, avant son extension de 1964 ; le jardin de l'hôpital avec les pavillons primitifs (docs association des Amis de l'hôpital Saint-Michel).

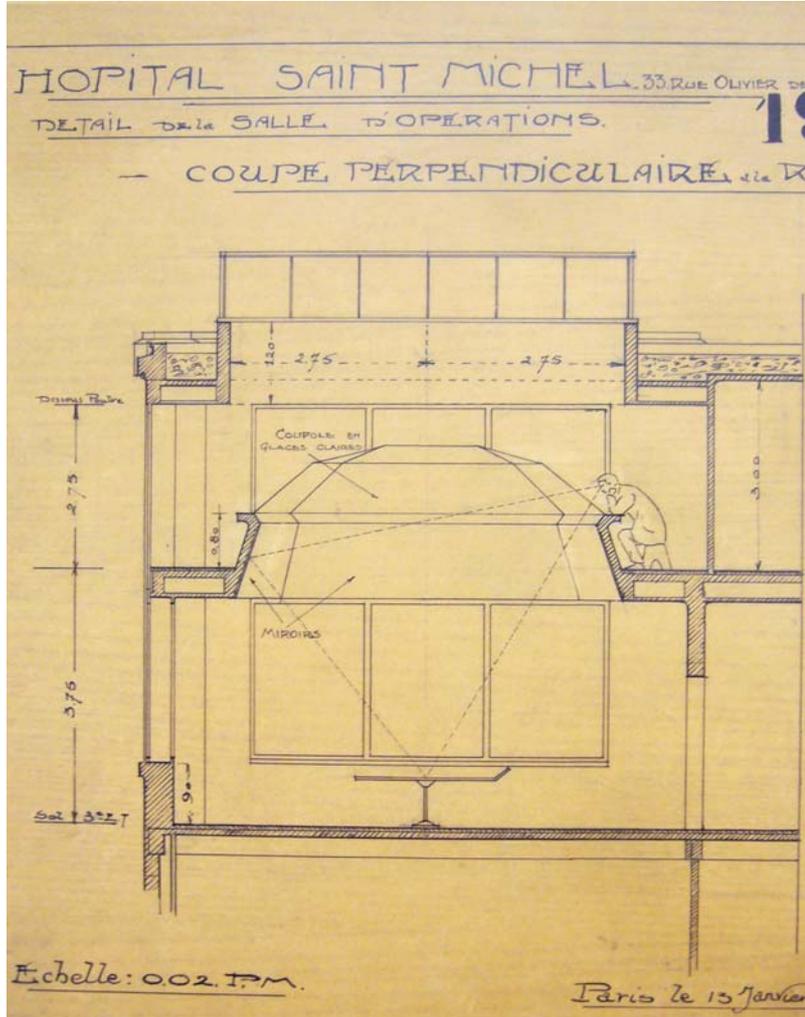


DISCUSSION. Ce site hospitalier doit disparaître pour être intégré à l'hôpital Saint-Joseph. Les bâtiments seront donc bientôt vacants. Ils ont été très altérés dans les dernières campagnes de densification et de modernisation de l'hôpital, au point que pas un des premiers pavillons n'apparaît intact. Les bâtiments les plus récents, construits au gré des besoins mais sans plan directeur, ont abouti à un morcellement du site. L'intérêt historique est certain (le propriétaire a d'ailleurs fait publier une plaquette sur l'histoire médicale et sociale du site) mais l'intérêt patrimonial est inexistant. Les membres suivent cet avis. La Commission du Vieux Paris n'émet donc pas d'objection à la démolition.



Ci-dessus : à droite, l'entrée d'origine du site sur l'avenue Sainte-Eugénie. Deux vues de la chapelle, aujourd'hui entresolée.

Ci-dessous : vue ancienne et coupe de la salle d'opérations ultra moderne aménagée par Lucien Bechmann en 1921 qui permettait à des étudiants d'observer l'opération par un système de galeries hautes et de miroirs (Fonds Bechmann, IFA).



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PC 075 111 10 V 0014

Pétitionnaire : M. DUTREX, Dominique - COFFIM

Dossier déposé le 09/03/2010 et le 29/03/2010

« Construction de six bâtiments d'habitation (129 logements dont 27 sociaux) et de stationnement (201 places - 6.611 m²), de quatre, six et huit étages sur trois niveaux de sous-sol, sur rue et jardin et construction d'une maison individuelle de deux étages côté jardin, après démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et trois étages plus combles.

SHON à démolir : 2.951 m² SHON créée : 8.746 m²
ST : 3.152 m² »

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 7 juin 2005 : « Vœu que le bâtiment sur rue sis 45, rue du Faubourg-Saint-Antoine (11^e arr.) soit conservé en raison de son ancienneté, de son escalier à rampe de serrurerie datant du XVII^e siècle, et pour préserver le front bâti du faubourg Saint-Antoine. Elle a également formé le vœu que l'ancienne fonderie - halle édifiée par Garot en 1881 - sur la cour Saint-Louis soit préservée comme témoignage de l'activité industrielle, et de l'identité du quartier. »

PRÉSENTATION

Urbanisé dès le Moyen Age, le faubourg Saint-Antoine connaît à l'époque moderne une croissance considérable, principalement liée au développement de la fabrication et de la vente de meubles. En dehors de la ville, sous la protection de l'abbaye de Saint-Antoine et à proximité des ports où sont débarqués les bois, les ateliers d'ébénisterie se multiplient, ainsi que, progressivement, les manufactures des métaux destinés à orner ces meubles. Le long de l'axe majeur que constitue la « grande rue du faubourg », ces petites industries s'installent dans des parcelles étroites qui se développent en cœur d'îlot, parfois de façon très importante. Les plus grandes prennent le nom de « cours », composées d'une maison à boutiques sur la voie et d'ateliers, d'entrepôts, voire de quelques jardins à l'intérieur. Ces parcelles forment un tissu urbain caractéristique, aujourd'hui encore très lisible.

La révolution industrielle a ensuite favorisé la densification des cœurs d'îlot en même temps que l'évolution des techniques de fabrication a entraîné la construction d'ateliers plus compacts, pourvus de la force motrice, et d'équipements particuliers, tels que chaudières ou cheminées...

Ci-contre : en haut, vue prise en 1920, depuis le fond de la cour Saint-Louis en regardant vers la rue, témoignant de la persistance des activités traditionnelles du faubourg au début du XX^e siècle (des ateliers à rez-de-chaussée, surmontés de logements pour les artisans, le long de passages étroits) (cliché Charles Lansiaux, Commission du Vieux Paris). En bas, état en 2010 vu sous le même angle : les ailes le long des mitoyens ont été partiellement démolies et les pavés ont disparu.



La cour Saint-Louis est l'une des parcelles parfaitement représentatives de cette évolution. Sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine, la maison était l'une des premières rencontrées à la sortie de Paris par la porte de la Bastille. Elevée de trois étages carrés sur cave et d'un étage sous comble, elle comporte une cage d'escalier décalée (première volée à droite du passage cocher, volées suivantes au-dessus), dont la rampe témoigne d'une construction remontant à la seconde moitié du XVII^e siècle. Au début du XVIII^e, la parcelle possède une seconde maison, en fond de parcelle, accompagnée d'un jardin, et plusieurs ateliers, hangars et appentis autour d'une vaste cour. Au milieu du XIX^e siècle, les cours et le jardin sont progressivement couverts ou bâtis, et les ateliers reconstruits. En 1852, on compte plus de soixante-dix lots baillés pour des activités liées au bois ou au métal. En 1881-1882, les constructions de la partie gauche du fond de la cour sont démolies pour élever deux halles métalliques destinées à abriter la fonderie Delmas, déjà installée sur place (Emile Garot, architecte).

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les propriétaires ont cherché à désengorger la cour et ont démolé progressivement les ailes à l'arrière de la maison sur rue (datant des XVIII^e et XIX^e siècles). La parcelle se compose aujourd'hui de l'immeuble sur rue datant du XVII^e siècle (dans un état de conservation satisfaisant, avec son escalier d'origine et sa couverture de tuiles plates anciennes), d'une seconde maison au fond de parcelle datant du XVIII^e siècle (en très mauvais état celle-là), de fragments de bâtiments bas datés de 1869, des deux halles de 1881-1882 et d'une troisième halle datant du milieu du XX^e siècle (ces édifices abritant un garage).

Il est aujourd'hui demandé la démolition totale de cet ensemble afin de construire un programme d'environ cent trente logements. La démolition du bâtiment sur la rue est justifiée par la nécessité de rendre accessible la parcelle aux engins de chantier et d'aménager la double entrée du nouveau parc de stationnement souterrain, à côté du porche menant à la cour.

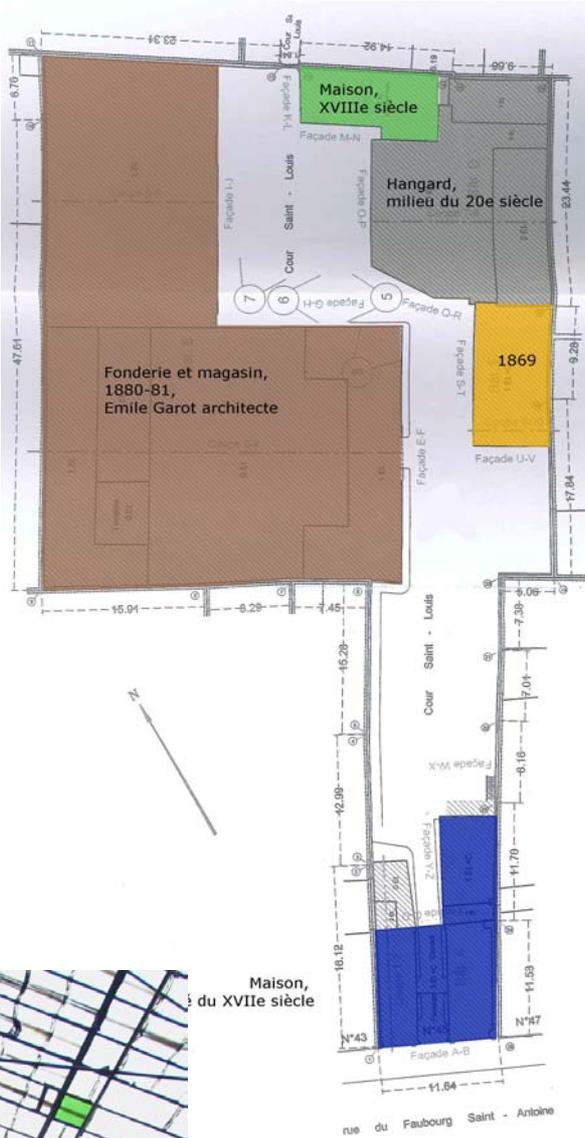
De haut en bas : détail du PLU faisant apparaître la réserve pour logements, dont 25 % de logements sociaux ; vue de la rue du Faubourg-Saint-Antoine vers la Bastille, une section parfaitement intacte de la rue ; façade actuelle, datant de la seconde moitié du XVII^e siècle, montrant les deux anciens immeubles depuis longtemps rassemblés.

Ci-dessous : vue de l'escalier d'époque Louis XIV conservé dans le bâtiment sur la rue.





Ci-dessus et ci-contre, la fonderie au fond de la cour Saint-Louis : vue de la façade et de l'intérieur ; détail de la structure métallique.



À gauche, plan de datation des constructions actuelles : en bleu et en vert, les bâtiments les plus anciens (XVII^e et XVIII^e siècles) ; en marron, l'ancienne fonderie dont il reste une grande halle à charpente Polonceau abritant aujourd'hui un garage (1881-1882).



Maison, du XVIIe siècle



DISCUSSION. Le quartier a fait l'objet d'études urbaines et patrimoniales de la part de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et de l'Inventaire général dans les années 1990, mais le patrimoine bâti n'a pas été étudié avec précision et de façon exhaustive dans ces travaux, plutôt axés sur les caractères typologiques des cours artisanales. Du coup peu d'immeubles ont été élus à la protection municipale, qui pourtant se justifierait. Les membres de la Commission s'accordent donc pour renouveler le vœu émis en 2005, au moins pour ce qui est de l'immeuble sur rue et demandent qu'une étude historique vienne au moins documenter la halle métallique du XIX^e, probablement réemployée après un premier usage.

La démolition d'un immeuble aussi ancien et bien conservé, dans une séquence de rue aussi intacte, d'un quartier historique tel que le faubourg Saint-Antoine paraît tout simplement inacceptable aux membres. De plus, elle créerait un précédent dangereux.

La direction de l'Urbanisme précise que le projet n'entre pas en contradiction avec la réglementation et que l'étude de l'APUR n'avait pas de caractère prescriptif. Les membres n'en maintiennent pas moins leur avis sur l'importance à accorder à l'immeuble sur rue et à son escalier.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale de la cité artisanale située au 45, rue du Faubourg-Saint-Antoine et cour Saint-Louis. Elle a maintenu le vœu formulé en juin 2005, qui, prenant en compte l'ancienneté de l'immeuble (dernier tiers du XVII^e siècle) et la qualité de son escalier à rampe de serrurerie, avait demandé la conservation du bâtiment sur rue, préservant ainsi le front bâti homogène de cette partie du faubourg. Elle a insisté sur la préservation intégrale de cet édifice. Elle a regretté que le projet ne respecte pas la typologie des cours artisanales des faubourgs à bâti périmétrique. La Commission a également demandé la réalisation d'une étude historique permettant de documenter les différents bâtiments de la parcelle, y compris la halle de type Polonceau (BMO du 22 juin 2010).



Ci-dessus : vue de la maison de fond de cour ; vue du départ de l'escalier XVII^e au premier étage ; vue des caves. Ci-dessous : à gauche, état projeté de la cour et des immeubles à construire en cœur d'îlot, à la place de la grande halle du XIX^e ; à droite, état actuel de la façade sur rue et nouveau projet de façade sur la rue du Faubourg-Saint-Antoine (documents Ory, architecte).



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PC 075 112 10 V 0010

Pétitionnaire : FONDATION EUGENE NAPOLEON

Dossier déposé le 12/03/2010 et le 12/04/2010

« Construction d'un bâtiment de deux étages sur un niveau de sous-sol en prolongement d'une construction existante, ravalement des façades, construction démolition et reconstruction de verrières, modification d'aspect extérieur, décaissement de la cour pour création de salle de conférence, restauration des pavés de la cour et murs de clôtures. »



PROTECTION. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques : « Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, y compris des ateliers situés à l'arrière de la parcelle ; sol de la parcelle ; murs et grilles de clôture ; salon de l'Impératrice et son vestibule ; chapelle : inscription par arrêté du 3 février 1997. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 2 juillet 1996 : « Vœu pour que la fondation Eugène-Napoléon, construite par Jacob-Ignace Hittorff, soit inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. »

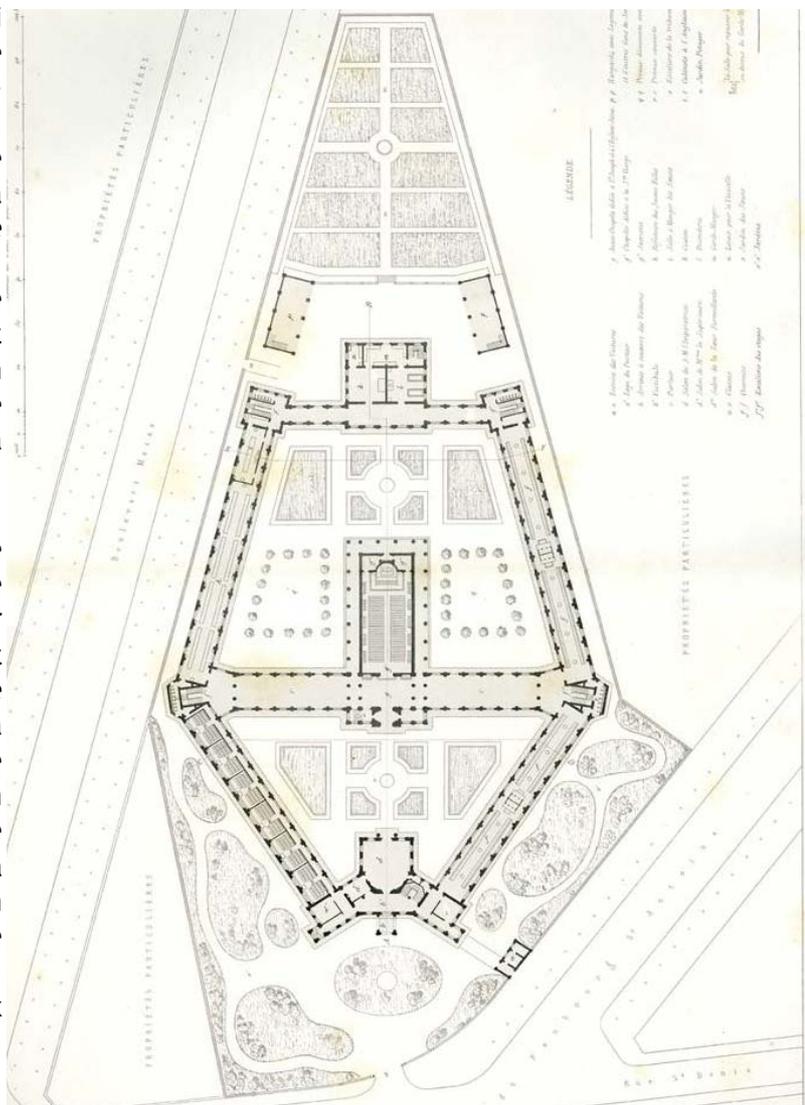
- Séance du 3 juin 2003 : « Vœu pour que les deux tableaux représentant Napoléon III et Eugénie, peints par Hansmann d'après Winterhalter en 1856 et 1857, ainsi que l'ensemble du mobilier du salon de l'Impératrice de la fondation Eugène-Napoléon, sise 254, rue du Faubourg-Saint-Antoine (12^e arr.), attribué à l'ébéniste Fourdinois, soient conservés sur place. Elle a souhaité en outre, que cet ensemble décoratif remarquable, réalisé sous la direction de l'architecte Jacques-Ignace Hittorff entre 1853 et 1857 soit restauré. »

- Séance du 10 juillet 2007 : « Vœu en faveur d'une solution permettant la conservation de l'élégant auvent sur pilotis en béton de l'immeuble de dix étages conçu en 1961 pour l'orphelinat Eugène-Napoléon, par l'architecte Philippe Douillet, dont l'œuvre est caractéristique de la production architecturale moderne des années 1960. »



De haut en bas : PLU ; façade principale ; plan d'ensemble tiré de la Revue générale d'architecture (1861).

PRÉSENTATION. Le cadeau de mariage de la Ville de Paris à l'impératrice Eugénie est à l'origine de cette œuvre et de ce bâtiment. Plutôt que d'accepter le collier de diamants qui lui était proposé, l'Impératrice avait suggéré que la somme votée fût consacrée à une œuvre charitable. C'est ainsi qu'en 1853, la Ville avait alloué la somme de 600 000 francs à un « établissement où de jeunes filles pauvres recevraient une éducation professionnelle et d'où elles ne ressortiraient que convenablement placées ». Après avoir hésité sur la capacité d'accueil de l'établissement (de soixante on était passé à trois cents filles, dont le séjour devait se prolonger jusqu'à leur majorité) et sur son emplacement, la Ville avait opté pour le terrain de l'ancien marché aux fourrages de la barrière du Trône.

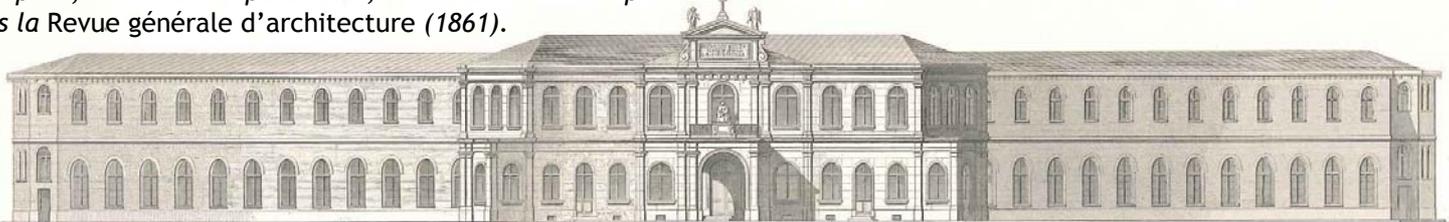


Ces circonstances expliquent le parti d'économie drastique auquel avait dû se plier l'architecte. Hittorff avait très vite rangé ses premières esquisses, faites dans la veine de l'architecture publique un peu prestigieuse, pour adopter une stratégie strictement utilitaire, renonçant à tout espace superflu. C'est ainsi qu'il avait abouti à ces ailes de bâtiments en périphérie du terrain, reprenant les fondations des anciennes halles, d'une largeur minimale pour l'usage scolaire qui en serait fait, construites au plus juste de la dépense possible (moellons enduits d'un côté, briques de récupération de l'autre). Ces ailes, qui ceinturent la chapelle, l'administration et le salon de réception de la donatrice, sont disposées le long de l'axe de la composition. Seules ces parties nobles avaient eu droit à des matériaux soignés et seule la chapelle avait reçu un décor peint et sculpté. Quoique le mobilier eût également été conçu avec la plus rigoureuse austérité, on avait tout de même atteint une somme totale bien plus élevée que le prix initialement voté pour le fameux cadeau...

Ce chef d'œuvre d'économie n'a trouvé que tardivement (en 1997) la reconnaissance patrimoniale qui lui était due, car si les bâtiments scolaires sont en effet d'un minimalisme qui a pu paraître déroutant, leur rôle d'écrin d'une chapelle néo-grecque tout à fait remarquable en fait un exemple très convaincant du fonctionnalisme du XIX^e siècle. Entretien d'abord uniquement par l'Empereur, la maison Eugène-Napoléon a ensuite pris le statut de fondation (reconnue d'utilité publique) pour remplir une mission d'éducation de jeunes filles pauvres en général, d'orphelines en particulier, et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle.

La reprise en main de l'institution par une autre équipe, sur de nouvelles bases financières et à la suite de nouveaux accords passés avec la Ville ainsi qu'avec les structures de l'enseignement catholique, marque en 2005 un renouveau pour le site. Des établissements nouveaux sont maintenant accueillis (école primaire, école professionnelle, internat d'étudiants, internat des Petits Chanteurs à la croix de bois) renouant avec la vocation d'hébergement scolaire des bâtiments.

Vues de la première cour construite à l'économie, en brique de réemploi ; salon de l'Impératrice ; élévations sur cour publiées dans la Revue générale d'architecture (1861).

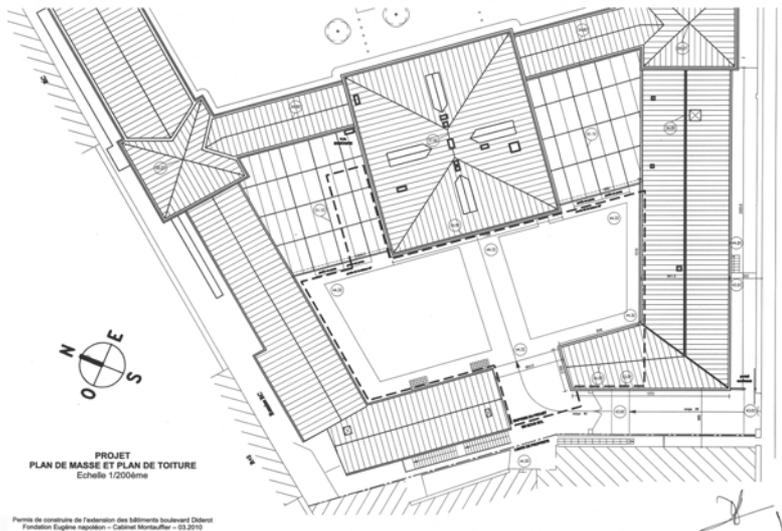


FAÇADE PRINCIPALE DE LA CHAPELLE
(Côté du Jardin)

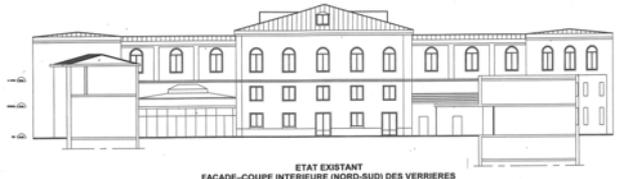


Une première phase de travaux (2005-2007) a consisté à remettre en état et aux normes l'ensemble des ailes consacrées aux cours et aux internats.

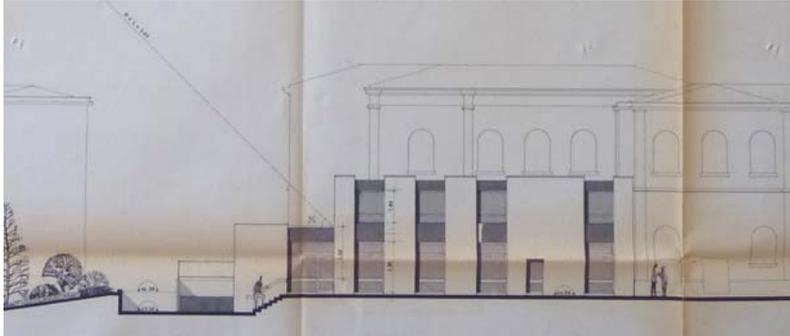
La deuxième phase consiste aujourd'hui à restructurer les services de la restauration scolaire et à étendre les locaux de l'école professionnelle, côté Diderot. Une troisième phase verra dans quelques années la restauration de la chapelle et de son orgue Cavallé-Coll. Le projet présenté vise à prolonger l'aile existante sur le boulevard Diderot, en englobant au passage un petit édifice des années 1970. Deux verrières, voulues « dans le style du XIX^e », abriteront les services de la cantine et relieront les ailes périphériques au corps de bâtiment principal. Un auditorium est aménagé sous la cour recomposée.



Permis de construire de l'extension des bâtiments boulevard Diderot
Fondation Eugène Ippolito - Cabinet Montauffier - 03.2010



A droite, de haut en bas : plan de la cour fermée et symétrisée qui est au centre de l'intervention. Les coupes montrent l'auditorium sous cour. Sur le boulevard Diderot, l'aile des années 1970 est rhabillée, surélevée et prolongée (Archives de Paris). Une architecture en briques blanches est proposée dans le prolongement des ailes Hittorff. Ce parti a reçu l'aval de l'architecte des bâtiments de France.



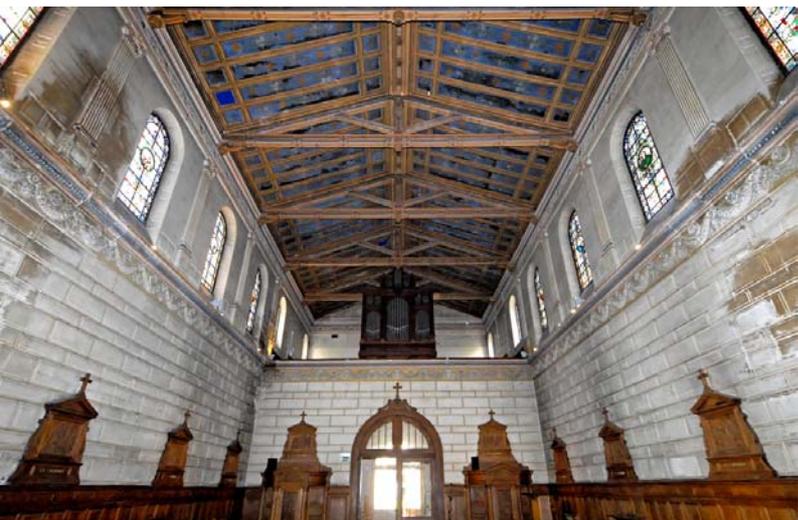
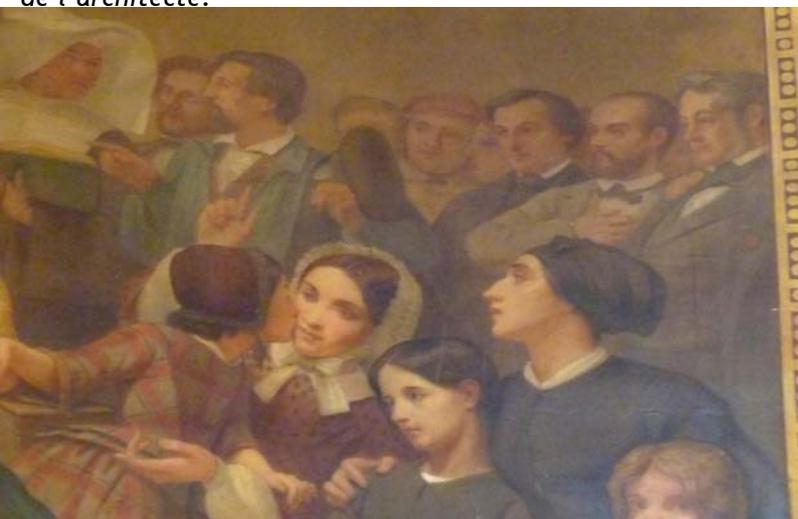
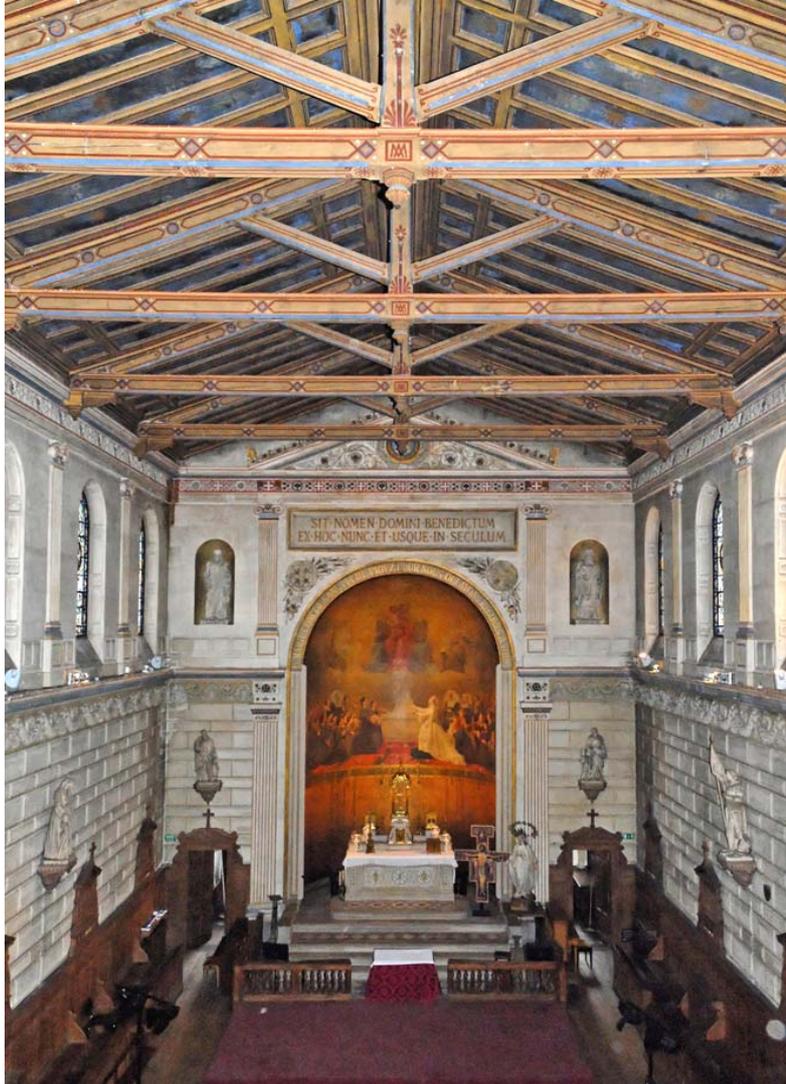
Extension des bâtiments boulevard Diderot
PROJET FACADE SUR LE BOULEVARD DIDEROT



DISCUSSION. Les membres dénoncent dans le dessin des verrières un historicisme de mauvais aloi et dans le bâtiment sur le boulevard Diderot la pauvreté de l'architecture dite d'accompagnement. Quoique ce projet soit le fruit d'un compromis avec les services patrimoniaux de l'Etat, les membres espèrent qu'il est encore possible d'en améliorer certains aspects. Il eût mieux valu, notamment, séparer le bâtiment neuf sur le boulevard Diderot de l'aile Hittorff, plutôt que de prétendre la prolonger. On s'étonne enfin que l'architecte des bâtiments de France ait demandé la suppression des persiennes, ajoutées sans doute peu après achèvement de l'édifice, et qui contribuent au confort d'été.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de nouvelle extension des bâtiments de la fondation Eugène-Napoléon. Elle a protesté contre le projet proposé, architecture dite d'accompagnement, greffée à l'extrémité du pavillon d'about de l'aile Hittorff, côté boulevard Diderot. Elle a demandé que les futurs bâtiments soient clairement dissociés de l'aile existante et que leur architecture en soit différenciée (BMO du 22 juin 2010).

Vues de la chapelle de la maison Eugène Napoléon, chef-d'œuvre méconnu de l'architecture religieuse du Second Empire. Hittorff y a appliqué en toute liberté ses théories sur la polychromie. Dans la fresque qui occupe l'abside, parmi les spectateurs, on reconnaît à l'extrême droite le portrait de l'architecte.



Profitant de l'engouement pour les musiques afro-américaines (biguine plutôt que jazz), l'établissement devient dans les années 1920 un haut lieu des nuits de Montparnasse sous le nom de « Bal nègre ». Il périclité quelque peu après la Seconde Guerre mondiale, avant de rouvrir sous plusieurs noms successifs, tout en restant voué aux musiques antillaises et noires américaines, jusqu'à sa récente mise en vente.

Le projet, qui doit permettre l'installation d'un cabinet comptable, prévoit la conservation de la maison sur rue dont les fenêtres obstruées seraient rouvertes et dont la couverture serait remplacée. La réorganisation de la salle du fond s'accompagnerait de nouveaux percements dans une enveloppe seule conservée, la distribution projetée ne s'accommodant pas de l'espace intérieur actuel.



Le bal de la rue Blomet.



Ci-dessus, à droite : peinture de SEM, 1928 ; photographie de Brassai dans les années 30. A gauche : vues intérieures actuelles du hangar qui abritait le « Bal nègre » (les dispositions de la mezzanine et de la galerie semblent d'origine) ; frise décorative représentant des instruments de musique, aujourd'hui recouverte par l'isolant de façade. Ci-contre : escalier principal d'accès à la mezzanine.

« Le dimanche soir, on délaissait les amères élégances du scepticisme, on s'exaltait sur la splendide animalité des Noirs de la rue Blomet. [...] À cette époque [fin des années trente], très peu de Blanches se mêlaient à la foule noire ; moins encore se risquaient sur la piste : face aux souples Africains, aux Antillais frémissants, leur raideur était affligeante ; si elles tentaient de s'en départir, elles se mettaient à ressembler à des hystériques en transe. [...] le bruit, la fumée, les vapeurs de l'alcool, les rythmes violents de l'orchestre m'engourdissaient ; à travers cette brume je voyais passer de beaux visages heureux. »

Simone de Beauvoir, *La Force de l'âge*, Paris, 1960.



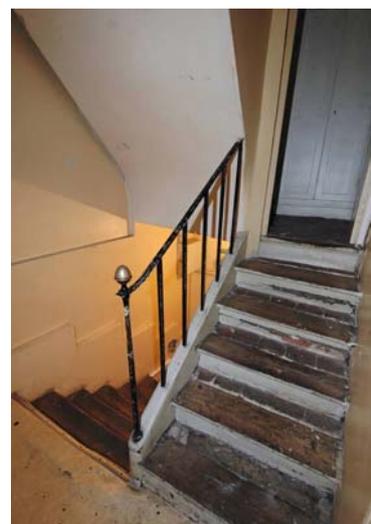
DISCUSSION. A cette adresse, l'enjeu patrimonial est double : sur rue, une petite maison de faubourg qui compte parmi les plus anciennes du quartier, sinon la plus ancienne ; sur cour, un hangar en bois d'apparence quelconque mais qui a connu son heure de gloire dans l'entre-deux-guerres et à ce titre pourrait prendre valeur de lieu de mémoire. Les plaintes des riverains concernant les nuisances sonores ont eu raison du dernier cabaret qui s'y était installé et le lieu est vide depuis plusieurs années. Sa reconversion pose question. Pour ce qui est de la maison, la direction de l'Urbanisme appuiera d'autant plus les exigences de la Commission en termes de conservation (tuiles anciennes, escalier ancien, fenêtres à guillotine d'origine, respect du caractère commercial du registre de percements du rez-de-chaussée) que l'édifice est protégé par le PLU.

Pour ce qui est du hangar, la question est plus difficile. Comment conserver la mémoire d'un lieu qui a déjà changé et va être reconverti ? Le maître d'ouvrage, qui veut y installer des bureaux, souhaite démolir la galerie périphérique et fermer l'espace de l'étage. Certains membres plaident pour un renversement de perspective et la recherche d'un usager et d'un usage compatibles avec une conservation intégrale du lieu, seule façon de respecter la mémoire du lieu. L'expérience réussie de la Bellevilloise pourrait servir d'exemple à ce type de reprise par une association de quartier. La Commission entend se prononcer en tout cas contre la dénaturation de l'intérieur du bâtiment en s'appuyant sur la base réglementaire du PLU qui vise les structures. Les percements proposés en façade, quant à eux, ne sont pas jugés incompatibles. Une autre idée serait de signaler la mémoire du lieu par un mobilier historique. Mais on préférerait évidemment que le lieu continue de vivre plutôt que d'y ajouter une plaque qui signerait son « enterrement ».

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de transformation en bureaux de cette maison caractéristique de l'ancien village de Vaugirard, ayant accueilli dans les années 1920 la salle de bal dite « Bal nègre ».

Constatant que cette maison est protégée au titre du PLU, et qu'elle constitue un important lieu de mémoire du Paris artistique de l'entre-deux-guerres, elle en a demandé la préservation intégrale. Concernant la maison à l'alignement rue Blomet, datée de 1801, elle a demandé une réhabilitation soignée (fenêtres du mur pignon conservées ou rouvertes dans leurs dimensions d'origine, conservation de la fenêtre à guillotine, des tuiles anciennes, et maintien d'un traitement de type commercial du rez-de-chaussée). Concernant le hangar qui abritait la salle de bal, elle a demandé la préservation de la structure en bois à galerie périphérique, ainsi que de la frise en bas-relief à motifs musicaux (BMO du 22 juin 2010).

Ci-contre, de haut en bas : vue actuelle et perspective projetée (documents MAP Atelier d'architecture) ; détail du garde-corps XVIII^e siècle (peut-être de réemploi) ; fenêtre à guillotine d'origine subsistant sur le mur pignon ; escalier de la maison.



41 ter-47, rue des Poissonniers (18^e arr.) Démolition totale d'un pavillon du milieu du XIX^e siècle

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PD 075 118 10 V 0003

Pétitionnaire : FONDATION DE MADAME JULES LEBAUDY

Dossier déposé le 19/03/2010 et le 12/04/2010

« Démolition d'un bâtiment de un étage sur cour. »

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 13 octobre 1980, pas de résolution.

PRÉSENTATION. Cet ensemble immobilier, entré récemment dans le patrimoine de la fondation Lebaudy, se composait d'un grand corps de bâtiment sur rue et de deux maisons dans une cour, datables du début du XIX^e siècle. Une des maisons a déjà été démolie en 1980 et la disparition de la seconde était aussi programmée. Le bailleur a préféré procéder à une remise en état sommaire avant de constater les désordres liés au sous-sol qui le conduit à demander à nouveau aujourd'hui la démolition. Il est prévu l'aménagement de la cour sans reconstruction.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé que la démolition totale d'un pavillon du milieu du XIX^e siècle sur cour soit l'occasion de réaliser un aménagement végétal de la cour intérieure, aujourd'hui bitumée (BMO du 22 juin 2010).

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; vue de l'immeuble sur rue qui restera inchangé. Ci-dessous : vue de la maison à démolir, telle qu'elle était en 1980 au moment des derniers travaux de rénovation ; vue de la même maison aujourd'hui.



168, rue de Crimée (19^e arr.)

Réhabilitation d'une ancienne cour industrielle

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PD 075 119 10 V 0003

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - SEM S.I.E.M.P.

Dossier déposé le 16/03/2010 et le 30/03/2010

« Démolition totale de trois bâtiments sur cour de un, deux et trois étages plus combles sur un niveau de sous-sol et démolition partielle du bâtiment sur rue. »

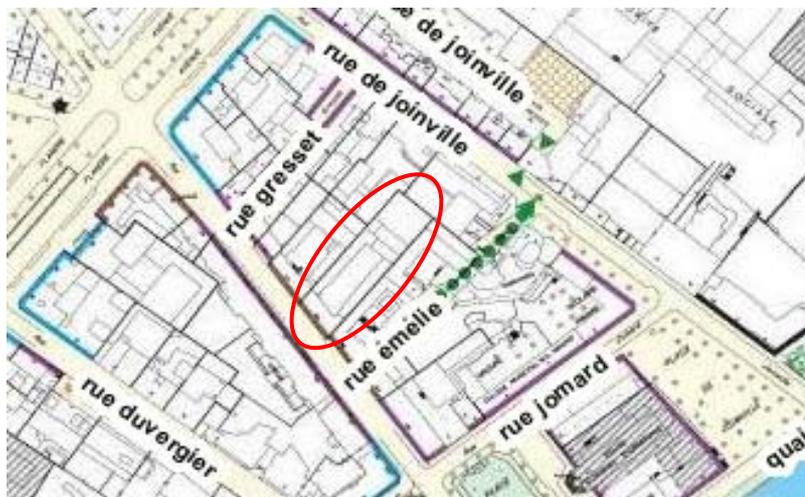
PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. A l'emplacement d'un vaste terrain connu avant la Révolution sous le nom de Ferme de la Villette, la parcelle est constituée en 1830 avec la construction d'un corps de bâtiment sur la rue de Crimée et d'aires disposées autour d'une cour pavée en longueur. L'ensemble abritait des commerces et des petites activités dont les ouvriers habitaient sur place, selon une typologie connue des faubourgs. En 1848 et 1853, l'aile de droite est reconstruite et, en 1912, les hangars en fond de la parcelle sont remplacés par un important atelier en bois destiné à une imprimerie, réalisé par l'architecte Henri Ragache, et qui nous est parvenu dans un très bon état de conservation.

Aujourd'hui la parcelle présente toujours les dispositions générales établies lors de sa constitution en 1830 et complétées par l'ancienne imprimerie, dont la conservation a été demandée, tout comme la réhabilitation du bâtiment sur rue, lors des consultations menées par la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP).

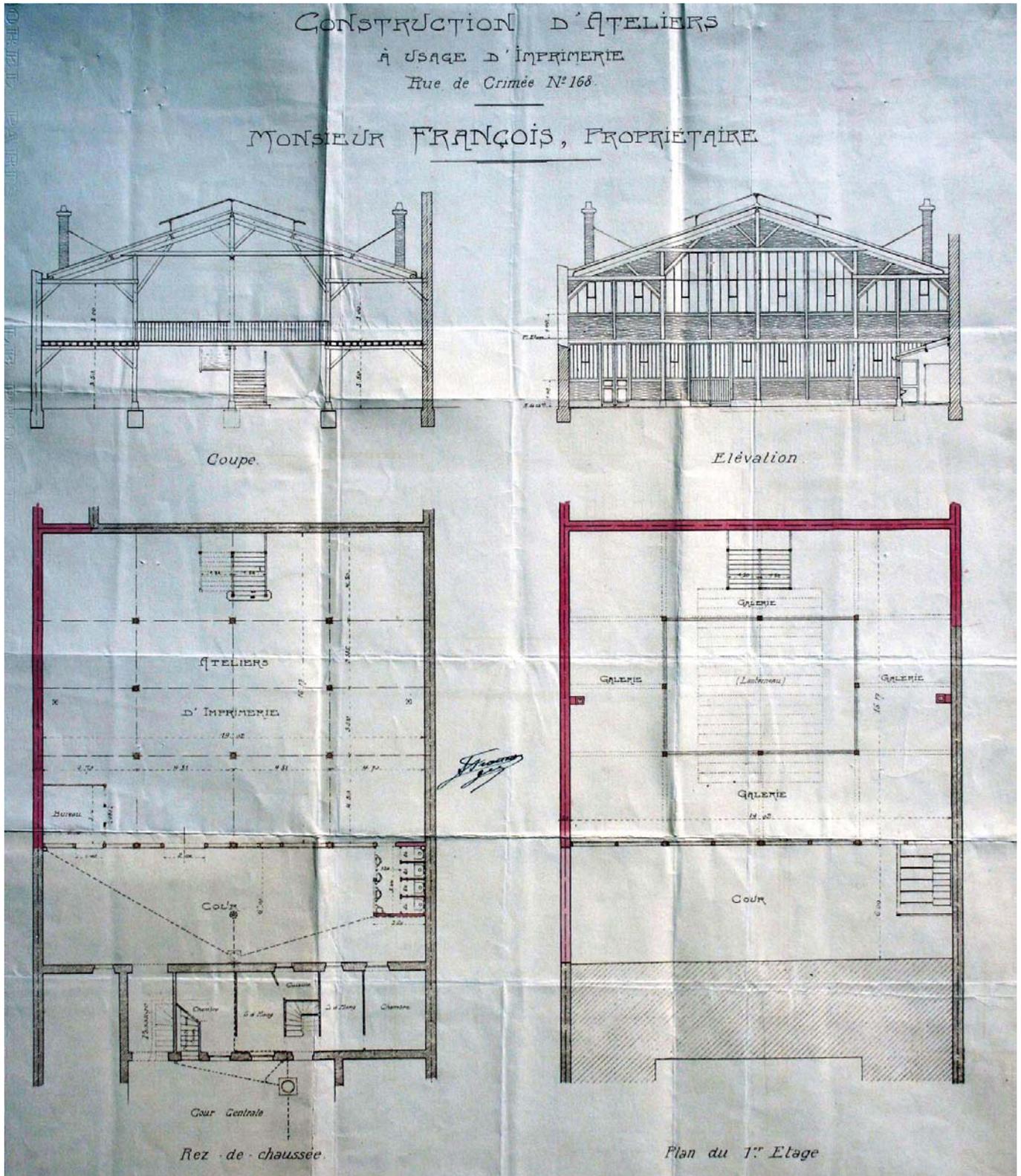
La réhabilitation de la parcelle aujourd'hui projetée prévoit la reconstruction de logements le long des deux mitoyens (avec création d'une liaison vers la cour voisine récemment réhabilitée par la SIEMP), la démolition des bâtiments bas en fond de cour afin de dégager la façade de l'imprimerie de Ragache, qui sera transformée en ateliers et logements d'artistes. Le bâtiment sur la rue serait réhabilité, mais sa façade arrière, considérée comme trop dégradée, serait reconstruite dans le même esprit que les constructions neuves de la cour ; sa toiture serait également rehaussée de ce côté. La cour serait ainsi préservée, ainsi que ses pavés dont la conservation est prévue.

Ci-contre : PLU ; façades sur rue et cour. Ci-dessous : vue du projet (document Metek, architecte).





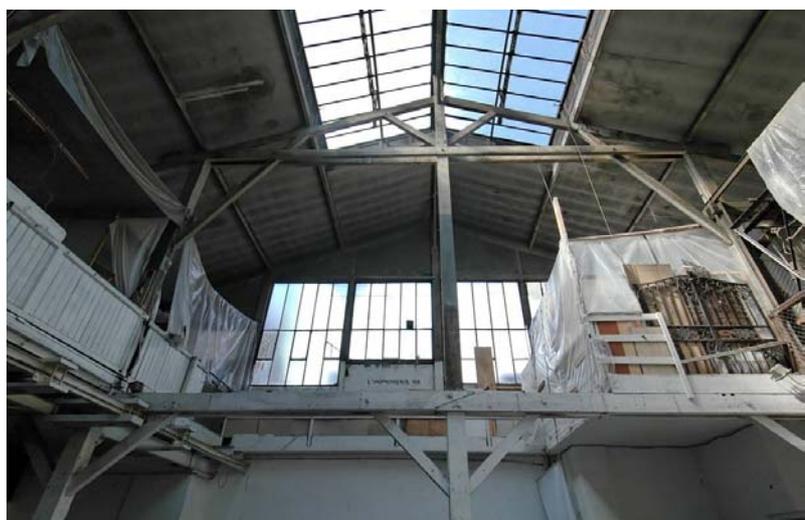
Ci-dessus : plan parcellaire d'avril 1874 montrant la cour en longueur avec ses corps de bâtiments le long des mitoyens. L'imprimerie n'était pas encore construite. Ci-dessous : coupes et plans de la halle en 1912 (Archives de Paris).



DISCUSSION. Les membres se félicitent de la conservation de l'imprimerie, beau hangar industriel d'un architecte plus connu pour la qualité de ses immeubles de rapport. Ils acceptent la reconstruction des petits bâtiments le long de la cour dans une architecture contemporaine, mais s'étonnent que le seul bâtiment réhabilité (sur rue) fasse l'objet d'un camouflage de sa façade sur cour. Si conservation il y a, elle devrait être respectueuse de l'identité historique de l'édifice.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancienne cour industrielle située 168, rue de Crimée, dans le 19^e arrondissement. Elle a demandé la conservation intégrale du bâtiment sur rue, sans modification de sa façade arrière.

Elle a également demandé que la halle en bois de l'ancienne imprimerie, réalisée par l'architecte Henri Ragache en 1912, fasse l'objet d'un traitement soigné et respectueux de l'existant (BMO du 22 juin 2010).



Ci-dessus : vue de la cour artisanale, depuis le toit de l'imprimerie. Ci-contre, de haut en bas : vues de la façade et de l'intérieur de l'imprimerie. Ci-dessous : cour depuis le passage d'entrée.



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PC 075 106 09 V 0030

Pétitionnaire : M. RENAULDON Henry

Dossier déposé le 15/12/2009 et le 04/01/2010

« Surélévation d'un étage d'un bâtiment de cinq étages, côté quai, après démolition du cinquième étage pour reconstruction, des combles et de la toiture, en extension de locaux d'habitation. »

SHON à démolir : 95 m²

SHON créée : 212 m²

ST : 828 m²

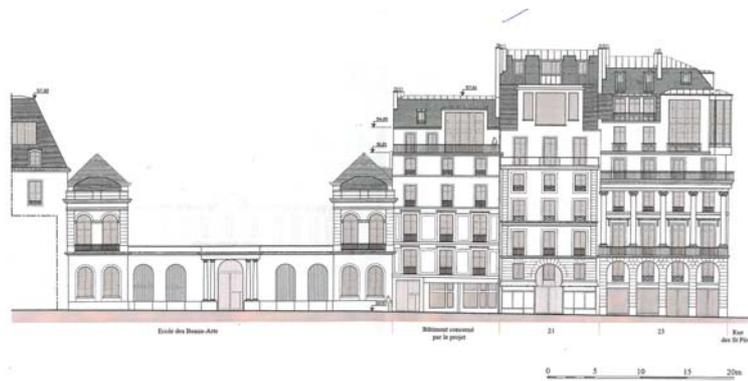
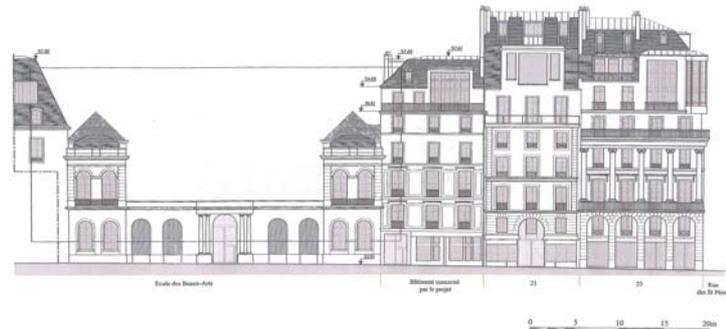
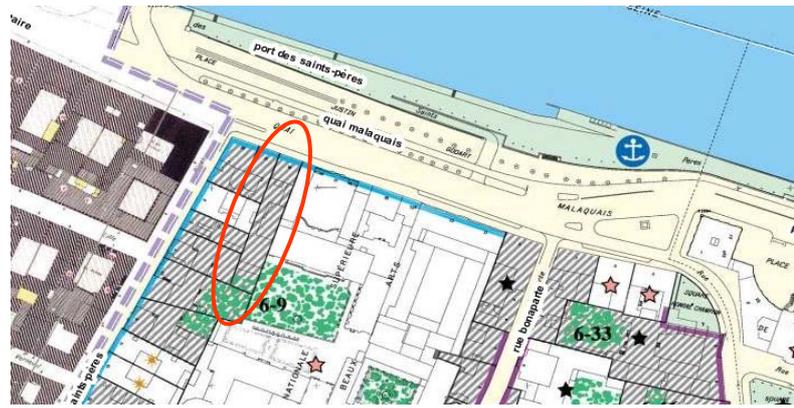
PROTECTION : bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Annexe de l'hôtel de Chimay ou encore petit hôtel de la Bazinière, financé par la Bazinière, commanditaire de l'hôtel de Chimay vers 1635, sur un lot acquis d'Etienne Bryois pour former une dépendance de son grand hôtel. En l'état actuel, la façade présente un aspect daté d'époque Restauration, intérieur inconnu. »

ANTÉRIORITÉ. Séance du 16 février 2010 : « La Commission du Vieux Paris (...), examinant le projet de surélévation de cet immeuble protégé au titre du PLU, mitoyen de l'hôtel de Chimay, a accepté le principe de la construction d'un étage supplémentaire sous combles, mais recommandé que le grand percement envisagé ne cherche pas à reproduire les baies de type atelier d'artiste ouvertes dans l'entre-deux-guerres sur les immeubles voisins. Elle a également demandé que la toiture envisagée ne présente pas une croupe sur le mur mitoyen avec l'hôtel de Chimay, cette solution pittoresque étant contraire aux usages en vigueur jusqu'au XX^e siècle pour les immeubles parisiens. »

PRÉSENTATION. Bâti à l'occasion du lotissement du parc de l'hôtel de la reine Marguerite à partir de 1626, le quai Malaquais était initialement composé d'hôtels particuliers de la fin des années 1630 élevés de façon homogène d'un rez-de-chaussée et deux étages carrés. L'actuel n° 19 a été élevé selon ce gabarit, en brique et pierre, comme annexe de l'hôtel de la Bazinière (actuel hôtel de Chimay, occupé par l'École nationale supérieure des beaux-arts). Sous la Restauration, l'immeuble a été profondément transformé, gommant toute trace du second œuvre de la construction du XVII^e siècle. Surélevé de deux étages carrés et doté d'une lucarne continue, il prend alors l'aspect actuel d'un immeuble de rapport.

Le projet vise à démolir l'ensemble de la toiture afin de créer un étage carré supplémentaire, en retiré, et un nouveau comble, brisé. Afin de s'inscrire dans le paysage actuel de cette section du quai, une grande baie de type atelier d'artiste est prévue à droite (à l'imitation de celle du n° 21, réalisée en 1927 par l'architecte Buet), et la couverture doit être également en ardoise (brisés) et zinc (terrasson). Suite au vœu de février, le projet a été modifié en supprimant la croupe du côté de l'hôtel de Chimay.



Ci-dessus, de haut en bas : détail du PLU ; façades actuelles entre l'École des beaux-arts et la rue des Saints-Pères ; premier projet de surélévation ; nouvelle proposition de modification de la toiture, désormais sans croupe du côté de l'hôtel de Chimay (documents Gabor Mester de Parajd, ACMH).

DISCUSSION. Les membres de la Commission insistent sur le fait que les turpitudes du passé ne doivent pas justifier celles d'aujourd'hui... Compte tenu du caractère prestigieux du quartier et du classement des berges de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO, ils renouvellent leur vœu.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le nouveau projet de surélévation de l'immeuble mitoyen de l'hôtel de Chimay, 19, quai Malaquais. Elle a pris acte du nouveau profil de toiture de la surélévation, sans la croupe initialement prévue sur le mur mitoyen avec l'hôtel de Chimay. Elle a toutefois maintenu sa recommandation demandant que le grand percement envisagé ne cherche pas à reproduire les baies de type atelier d'artiste ouvertes dans l'entre-deux-guerres sur les immeubles voisins (BMO du 22 juin 2010).



Ci-dessus et ci-dessous : vues actuelles de l'immeuble (à gauche du bâtiment, l'hôtel de Chimay).



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. DESVAUX, Georges

PC 075 113 09 V 0072

Permis déposé le 22/12/2009

« Réhabilitation d'un hôtel particulier d'un étage plus combles sur un niveau de sous-sol sur jardin et courette avec démolition des dépendances sur courette en vue de l'extension du bâtiment, démolition du plancher du rez-de-chaussée, création de deux toitures-terrasses végétalisées, réfection de la couverture avec création de châssis parisiens et de deux verrières, modifications des façades sur courette avec création de baies à rez-de-chaussée, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et ouverture d'une baie au premier étage. »

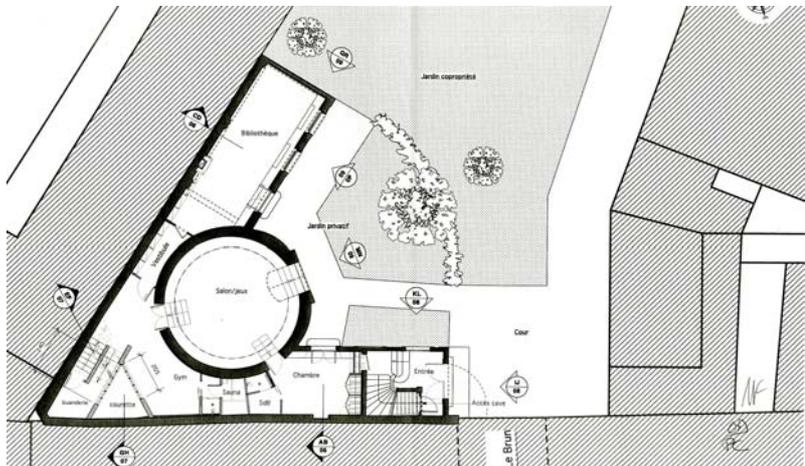
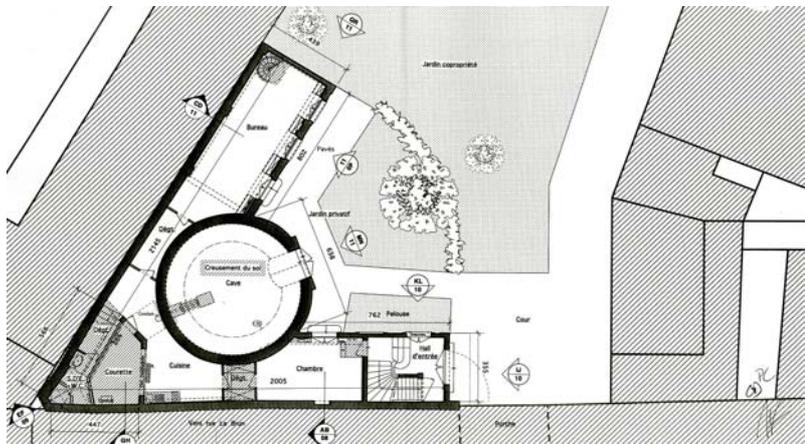
PROTECTION

Inventaire supplémentaire des monuments historiques en totalité (arrêté du 24 mars 1962).

ANTÉRIORITÉ. Séance du 16 février 2010 : « Constatant que seuls les décors du salon circulaire de cet édifice remarquable sont protégés au titre des monuments historiques, la Commission a émis un vœu en faveur de l'extension de cette protection aux façades du bâtiment. Concernant le projet, la Commission a émis des vœux en faveur de la conservation des trois croisées d'origine, situées au premier étage de l'aile droite du bâtiment ; contre la démolition du mur de refend entre la cage d'escalier et les pièces d'habitation au premier étage et l'ouverture de la baie feinte de l'aile gauche. Elle a enfin demandé qu'une attention particulière soit portée au traitement de la glacière présumée située au rez-de-chaussée ; que des sondages soient effectués pour en confirmer la nature ; que les percements prévus dans la voûte appareillée soient limités à l'agrandissement des ouvertures déjà existantes. »

PRÉSENTATION. Sur un vaste terrain en marais et jardin, situé entre les rues Le Brun et de la Reine-Blanche, une première glacière est aménagée vers 1726-1727, surmontée d'un étage carré. Afin de réparer sa voûte, l'étage est démolé en 1737 et remplacé par le salon qui existe encore, avec ses lambris et ses croisées d'origine.

Suite au vœu de la Commission du Vieux Paris, le pétitionnaire a indiqué l'intention du propriétaire de conserver les trois croisées anciennes du premier étage de l'aile droite et de conduire les investigations nécessaires à la parfaite connaissance de la glacière. Il a également été acquis que l'une des baies à créer dans la calotte de la glacière serait déplacée pour exploiter la partie déjà altérée de la maçonnerie. La demande est toutefois maintenue de créer un passage supplémentaire dans la même voûte, de démolir le mur de la cage d'escalier au premier étage de l'aile gauche et d'ouvrir la baie feinte attenante.



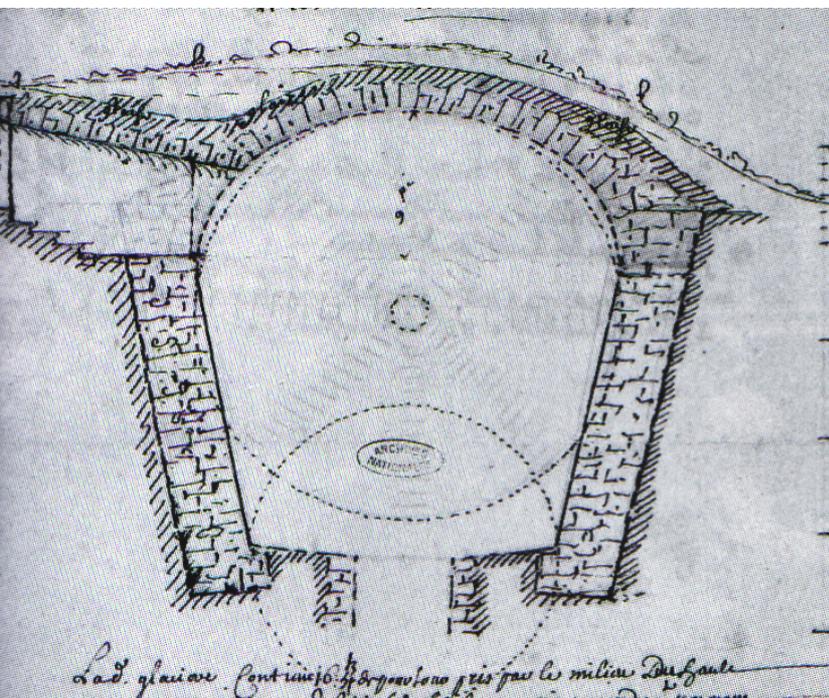
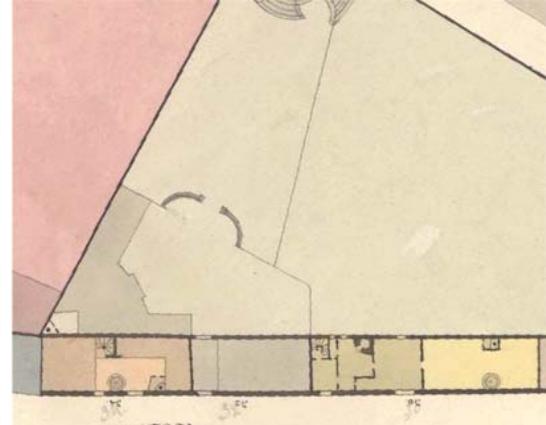
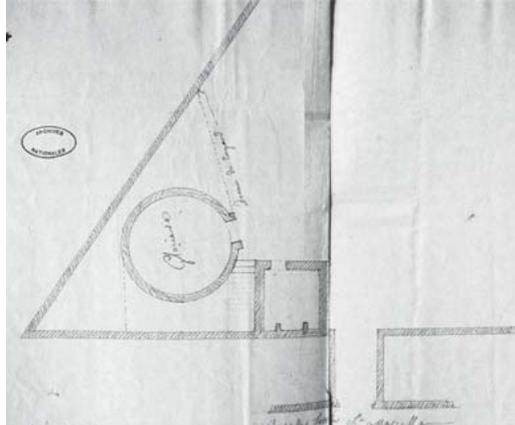
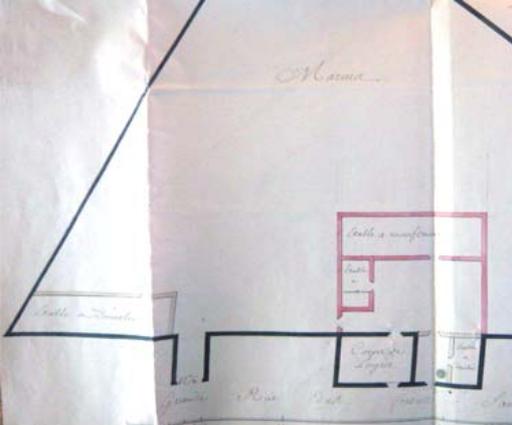
Ci-dessus, de haut en bas : détail du PLU ; vue de la façade avec la baie feinte de l'aile gauche et les trois croisées anciennes de l'aile droite ; plan de l'état actuel et du projet du rez-de-chaussée, faisant apparaître les percements dans la glacière (documents Michel Freudiger, architecte).

DISCUSSION. Le DHAAP a pu mener des recherches historiques sur cette parcelle depuis la séance précédente : elles ont confirmé l'existence d'une glacière à cet emplacement et permis de la dater très exactement de l'année 1737. A cette date la glacière était déjà surmontée d'un salon, lequel semble avoir été reconstruit ensuite. Cet hybride typologique est donc avéré. Le sol maçonné de la glacière est donc très certainement situé à plusieurs mètres sous l'actuel sol. Sur ce point le propriétaire s'engage à faire réaliser des sondages en cours de chantier. Sur les autres points, il accepte la conservation des fenêtres anciennes mais maintient sa demande de démolition du refend et de percement de la voûte de la glacière. Les membres demandent à ce que ces percements soient aussi modestes que possible. Par ailleurs, la Commission accepte la réouverture de la baie feinte avec des grands carreaux, une fenêtre ancienne en comportant déjà.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné la nouvelle version du projet de rénovation d'un pavillon du début du XVIII^e siècle, situé au 18-20, rue Lebrun, dans le 13^e arrondissement. La Commission a pris acte de la conservation de trois croisées d'origine, situées au premier étage de l'aile droite du bâtiment, conformément à sa demande. Elle a demandé que les percements envisagés dans la voûte appareillée de la glacière soient aussi limités que possible et réalisés de façon soignée. En revanche, la Commission a levé le vœu qui demandait de renoncer au percement de la fenêtre feinte de l'aile gauche (BMO du 22 juin 2010).

Ci-dessus, de haut en bas : vue du bâtiment dans les années 1930 alors qu'il est occupé par une activité commerciale pour laquelle le corps de bâtiment de droite avait été épaissi. Une clôture et un portail le séparait du reste de la cour. Vues actuelles.





Ci-dessus, de gauche à droite : la parcelle en 1727, 1737 et au début du XIX^e siècle (Archives nationales). La glacière apparaît dans l'angle de la parcelle triangulaire en 1737. Le titre qui apparaît sur le plan ne laisse aucun doute sur sa fonction. Au début du XIX^e siècle, elle est englobée dans les deux ailes construites après 1737.

Ci-contre : la glacière du château de Saint-Cloud, dessin de 1711 (Archives nationales). Cette coupe montre le système de fosse, avec puisard, surmontée d'une calotte enterrée, et accessible par un petit escalier.

Ci-dessous : vue actuelle de la glacière située sous le salon circulaire. Des sondages doivent être effectués pour confirmer la présence de la fosse enterrée.



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PC 075 114 10 V 0010

Pétitionnaire : M. VERDONI Emmanuel

Dossier déposé le 04/03/2010 et le 22/03/2010

« Démolition totale. »

ANTÉRIORITÉ. Séance du 28 octobre 2008 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 octobre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a émis une recommandation en faveur de la préservation de la respiration dans le paysage urbain de ce quartier que constitue la rupture de gabarit avec les bâtiments adjacents. »

PRÉSENTATION. Cette construction située le long des voies de la petite ceinture aurait été construite à partir de 1899 par l'architecte Parisse, et agrandie d'un garage en 1952. Cet ensemble présente une typologie faubourienne typique de bâtiments adossés aux mitoyens, s'organisant en U autour d'une cour.

Sans s'opposer à la démolition, la Commission avait émis de sérieuses réserves sur un premier projet dont l'architecture paraissait à la fois médiocre et trop opaque pour un site très ouvert.

Le nouveau projet prévoit toujours la démolition totale de cet ensemble. Mais sur le thème de la « respiration urbaine », selon l'expression du vœu, l'architecte a prévu un projet fragmenté selon les trois programmes à imbriquer : deux corps de bâtiments séparés par une faille et surmontés d'une petite maison.

DISCUSSION. Considérant que les recommandations émises précédemment ont été prises en compte, la Commission ne s'oppose pas au projet présenté.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; état existant ; projet présenté par un autre pétitionnaire en 2008 ; dernière proposition 2010 (documents Espaces Libres, architectes et urbanistes).



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

PD 075 118 10 P 0004

Pétitionnaire : EPG Ile-de-France

Dossier déposé le 6 avril 2010

« Démolition totale des constructions implantées sur la parcelle. »

ANTÉRIORITÉ. Séance du 3 mai 2010 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 3 mai 2010 sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis le vœu que soit conservée la maison de faubourg sise 83 bis, rue Philippe-de-Girard, parfaitement représentative des constructions rurales de cet axe majeur du nord de Paris, dont plusieurs autres exemples ont récemment disparu. »

PRÉSENTATION. Démolition d'une maison de faubourg probablement construite dans la première moitié du XIX^e siècle. Situé dans l'ancien village de la Chapelle, ce bâtiment se situe le long de l'ancienne voie romaine allant de Paris à Saint-Denis.

Il se composait d'un corps principal sur rue et de deux ailes en retour. Situé à proximité de la halle Pajol, cet ensemble fait partie d'un secteur en plein remaniement et constitue, malgré son mauvais état général, un témoignage de l'architecture de faubourg. L'état très dégradé du bâtiment a motivé la demande de démolition de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP).

DISCUSSION. La demande de démolition de cette maison pose le problème plus général, urbanistique et architectural, des maisons de faubourgs qui disparaissent inexorablement des quartiers périphériques. Une réflexion d'ensemble serait nécessaire pour éviter les aléas et les pièges du jugement au cas par cas. En l'absence d'un inventaire de ce patrimoine, on constate que le sort fait à ces maisons basses diffère d'un quartier à l'autre. La comparaison entre Belleville (complètement métamorphosé) et le quartier de la Réunion, qui a connu un traitement urbain beaucoup plus fin, le montre. En l'absence d'un état des lieux des vestiges de l'habitat rural dans Paris, les membres maintiennent donc le vœu de conservation.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a maintenu le vœu émis le 3 mai 2010 demandant que soit conservée la maison de faubourg sise 83 bis, rue Philippe-de-Girard, parfaitement représentative des constructions rurales de cet axe majeur du nord de Paris, dont plusieurs autres exemples ont récemment disparu.

Elle a par ailleurs demandé que soit engagée une démarche historique et opérationnelle permettant de mieux connaître et donc mieux protéger le patrimoine bâti ancien des villages annexés (BMO du 22 juin 2010).



Ci-dessus et ci-contre : vues actuelles de la maison et de son escalier. Cette maison basse pourrait faire penser à un habitat rural très ancien. Les plans de cadastre et son escalier laissent plutôt penser à une construction des années 1840.



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - SEM S.I.E.M.P.

PD 075 120 10 V 0002

Dossier déposé le 09/03/2010

« Démolition d'un ensemble de bâtiments sur rue et cour, à rez-de-chaussée, un et quatre étages. »

PROTECTION. La parcelle cadastrée n°AL 86 est classée monument historique, au titre des ouvrages liés aux eaux de Belleville et toutes les galeries souterraines et regards.

ANTÉRIORITÉ

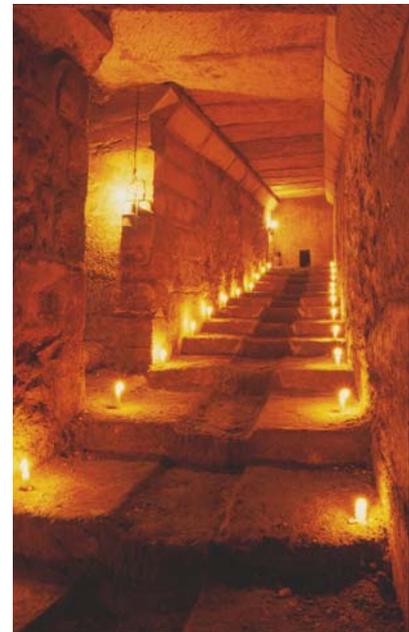
- 6 mars 2007 : Recommandation pour qu'une « solution permettant de préserver l'actuelle séquence urbaine et l'organisation peu dense de la parcelle, caractéristique de ce quartier, soit adoptée au 29, rue de la Mare (20^e arr.) ».

- 21 avril 2009 : La Commission du Vieux Paris « attire l'attention sur la présence, à l'aplomb du mur de façade sur rue, de l'aqueduc dit des Sources du nord, ouvrage classé monument historique. Elle émet le vœu que toutes dispositions soient validées en amont, tant au niveau des choix techniques que des précautions de mise en œuvre, pour ne pas risquer d'endommager ce monument souterrain. A cet effet, elle a demandé la préservation des caves voûtées et de l'actuelle descente de cave, dont la construction est antérieure à celle du bâtiment existant. Par ailleurs elle confirme le vœu formé en 2007, demandant que le projet respecte la séquence urbaine et la densité modérée de la parcelle en lanière ».

PRÉSENTATION. La faisabilité d'avril 2009 privilégiait l'hypothèse d'une démolition totale, sur rue et sur cour, pour faire place à un programme de logements sociaux. Ce choix se heurtait cependant à la protection de la parcelle en raison de la présence en sous-sol (exactement sous la façade de l'immeuble sur rue) de l'aqueduc des anciennes « Sources du nord », protégé au titre des monuments historiques.

La recommandation du 21 avril 2009, a donc amené la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP), maître d'ouvrage de l'opération, à consulter deux bureaux d'études. Elle a justifié son choix d'une démolition complète, caves comprises, précisément par la nécessité de préservation de l'aqueduc.

DISCUSSION. En l'absence de justification technique précise et convaincante de la méthode envisagée pour assurer la préservation de l'aqueduc, les membres souhaitent renouveler leur précédent vœu. Il leur apparaît en effet que la conservation de l'immeuble eût été, de ce point de vue, la meilleure, voire la seule solution.



Ci-dessus, en haut : façades de l'immeuble qui sera démoli, sur cour et sur rue. En bas, à gauche : la descente de caves de l'immeuble ; à droite : une vue de l'aqueduc (photo ASNEP).

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 mai 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a maintenu le vœu émis le 21 avril 2009 : « la Commission attire l'attention sur la présence, à l'aplomb du mur de façade sur rue, de l'aqueduc dit des Sources du nord, ouvrage classé monument historique. Elle émet le vœu que toutes dispositions soient validées en amont, tant au niveau des choix techniques que des précautions de mise en œuvre, pour ne pas risquer d'endommager ce monument souterrain. A cet effet, elle a demandé la préservation des caves voûtées et de l'actuelle descente de cave, dont la construction est antérieure à celle du bâtiment existant » (BMO du 22 juin 2010).

Membres de la Commission du Vieux Paris

M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Hélène Bidard, M^{me} Elisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M^{me} Françoise Dubost, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Solenn Guevel, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthioux, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Denis Pétel, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulmann, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Emmanuelle Toulet, M^{me} Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le maire de Paris et, par délégation, par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M^{me} Marie-Jeanne Dumont, secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques, sauf mention contraire (tous droits réservés) :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris